

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 à 9.2 : Sans Objet
- 9.3 : Feux de position AVANT : non
- 9.4 : Feux rouges ARRIERE : 2 groupés
- 9.5 : Indicateurs de changement de direction
- 9.5.1 : Avant : Non
- 9.5.2 : Arrière : 2 groupés avec les feux rouges arrières
- 9.6 : Feux stop : 2 groupés avec les feux rouges arrières
- 9.7 : Eclairage de la plaque d'immatriculation arrière : 1 indépendant ou groupé avec les feux rouges arrières
- 9.8 : Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 : ARRIERE : 2 triangulaires indépendants ou groupés avec les feux rouges arrières.
- 9.8.2 : LATERAUX : 2
- 9.8.3 : AVANT : 2
- 9.9 : Feux de détresse: Fonction simultanée de tous les feux de direction commandée par le tracteur
- 9.10 : Feux de marche AR : Néant

- 9.11 : Feux de brouillard AR : 1 indépendant ou groupé avec les feux rouges arrières.
- 9.12 : Feux d'encombrement :
- 9.12.1 : Avant : non
- 9.12.2 : Arrière : non

10 - DIVERS

- 10.1 : Sans Objet
- 10.2 : Marque d'identité
- 10.2.1 : Emplacement de la plaque constructeur : AVANT DROIT
- 10.2.2 : Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : AVANT DROIT
- 10.2.3 : Structure du numéro d'identification :
- VLC : Constructeur
- CTR 751 : Type de la remorque
- CC : Version
- 99 : Année de Fabrication
- 0001: Numéro d'ordre de fabrication composé de 4 chiffres
- 10.2.4: Le numéro d'identification commence à :
- VLCCTR751CC990001

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur, que le véhicule n° VLCCTR751CC990001 ci dessus décrit et présenté comme prototype des véhicules de marque HUBIERE, type CTR 751 versions CC et CL, satisfait aux dispositions des articles R-311-1 à R 318-5, R 321-20 et R 413-13 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule concerné.

La numérotation dans la série du type commence à :

VLCCTR751CC990001

Fait à Valenciennes, le 09/03/99
LE TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

P. CARON

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RPT 99-01/008/59V
Fait à Valenciennes, le 09/03/99
Pour le Directeur Régional de L'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et par délégation,
Le Chef du groupe de Subdivision de Valenciennes

C. DELENCRE

Mise à jour n° 1

La présente notice a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules. La notice modifiée s'applique à partir du véhicule n° VLCCTR751CC010031

Fait à Valenciennes, le 19/07/01
LE TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RPT 99-01/008/59V(1)
Fait à Valenciennes, le 19/07/01
Pour le Directeur Régional de L'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et par délégation,
Le Chef du groupe de Subdivision de Valenciennes

C. DELENCRE

P. CARON

Mise à jour n° 2

La présente notice a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules. La notice modifiée s'applique à partir du véhicule n° VLCCTR751CT030029

Fait à Valenciennes, le 11/07/2003
LE TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

PHILIP CARON

Vu, approuvé et enregistré sous le n° RPT 99-01/008/59V(2)
Fait à Valenciennes, le 11/07/2003
Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef du groupe de Subdivision de Valenciennes

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés REMORQUES HUBIERE SA, ZAC La Marlière, 59613 FOURMIES, constructeur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(2) DENOMINATION :

- (D1) Marque : HUBIERE
- (D2) Type, Variante, Version : CTR 751 Variante : Néant
- (D3) Dénomination commerciale : CTR 751
- (E) N° d'identification : VLCCTR751CT100089

Version :

CC	CL	CT
----	----	----

 (1)

- (F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : 750 Kg
- (F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 750 Kg
- (F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTR) (kg) : Non concerné
- (G) Masse en service (G1 + 75 kg) : Néant
- (G1) Poids à vide national (PV) (kg) : 190 210 190 (1)
- (J) Catégorie internationale : O2
- (J1) Genre national : REM
- (J3) Carrosserie (désignation nationale) : CIT EAU CIT ALUM CARB LEG (1)
- (K) Numéro de la réception par type : 99-01/008/59V
- (P1) Cylindrée (cm³) : Néant
- (P2) Puissance nette maximale (kW) : Néant
- (P3) Source d'énergie : Néant
- (P6) Puissance administrative (CV) : Néant
- (Q) Rapport Puissance/Masse : Néant
- (S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : Néant
- (U1) Niveau sonore à l'arrêt (Db[A]) : Néant
- (U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant : Néant
- (V7) CO₂ (g/km) : Néant
- (V9) Classe environnementale : Néant

- est entièrement conforme au type, variante, version, dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire. (Voir nota)

- sort de nos ateliers le : 16/06/2010
- pour être livré à :

(nom et adresse de l'acheteur ou a défaut du concessionnaire)

Fait à Fourmies, le 16/06/2010

(1) Rayer la mention inutile

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R 312-25, R 314-1 à R 317-7 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (sauf modification d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

Le Constructeur,

REMORQUES HUBIERE SAS

SAS au Capital de 215.000 €
ZAC La Marlière - BP 40070
59613 FOURMIES CEDEX
Tél : 03 27 66 25 80 Fax : 03 27 57 40 72
E-mail : remorques@hubiere.com
TVA FR 08 344 766 258